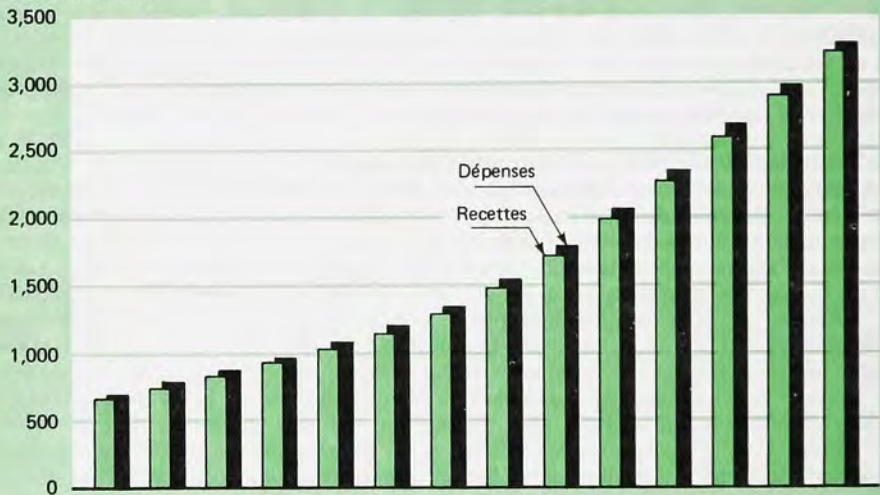


régimes provinciaux imposent des limites à l'égard du taux et de l'ampleur des services. Les paiements pour les services de consultation externe hors de la province sont généralement limités par les taux en vigueur dans la province et comportent des restrictions pour ce qui est de l'ampleur des services. La Nouvelle-Écosse n'effectue aucun paiement pour les services de consultation externe hors de la province.

Les provinces financent leur portion du coût de l'assurance-hospitalisation de multiples façons: recettes générales, primes, taxes de vente (hôpitaux) et, dans certains cas, une combinaison de ces éléments. L'Ontario fait payer une prime mensuelle de \$11 pour les personnes seules et de \$22 pour les familles; cette prime couvre l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie. Le régime de l'Ontario comporte une retenue obligatoire sur la paye pour les groupes de 15 employés ou plus. Pour les autres résidents, l'adhésion au régime est

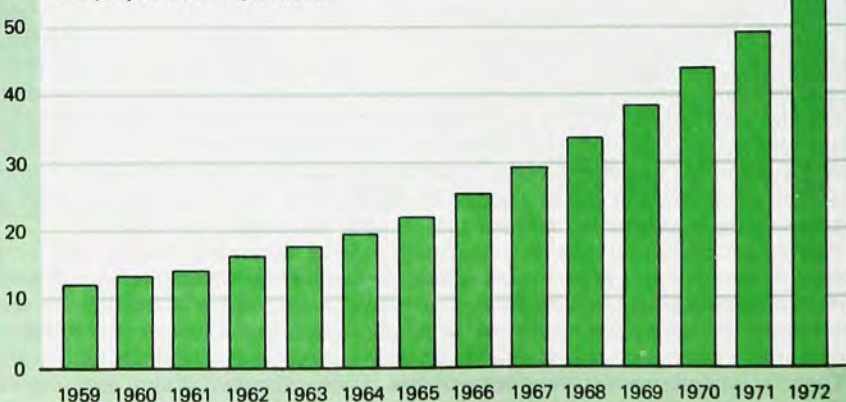
Recettes et dépenses des hôpitaux publics¹ et coût par journée d'hospitalisation, 1959-72

Millions de dollars



Dollars

Coût par journée d'hospitalisation



1. Généraux, spécialisés, pour maladies mentales et pour tuberculeux.